

DÉCLARATION DES PERFORMANCES, UPM PLYWOOD

N° **UPM017CPR**

1. Code d'identification unique du produit type :
Contreplaqué non structurel avec face en bouleau et plis intérieurs en bouleau/épicéa, revêtu ou non revêtu, 9-21 mm
2. Usages prévus :
Pour utilisation intérieure en tant que composant non structurel en milieu sec, selon la norme EN 636-1
Pour utilisation extérieure protégé en tant que composant non structurel en milieu humide, selon la norme EN 636-2
3. Fabricant :
WISA®
UPM Plywood Oy
P.O. Box 203
FI-15141 Lahti, Finlande
www.wisaplywood.fr
5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances :
Système AVCP 4
7. Performances déclarées :

Caractéristiques principales	Performances	Norme harmonisée
Résistance et rigidité à une charge concentrée	Non renseigné	EN 13986:2004+A1:2015
Résistance au contreventement	Non renseigné	
Résistance à l'impact	Non renseigné	
Résistance à la diffusion de vapeur d'eau (μ)	Humide 80, sec 210 (brut) Densité moyenne 560 kg/m ³	
Émission de formaldéhyde	E1	
Teneur en pentachlorophénol (PCP)	≤ 5 ppm	
Isolation aux bruits aériens	NPD	
Absorption acoustique (α)	0,10/0,30	
Conductivité thermique (λ)	0,15W/mK	
Portance locale	Non renseigné	
Perméabilité à l'air	Non renseigné	
Qualité de collage (selon la norme EN 314-2)	Classe 3	
Durabilité biologique	Classe d'emploi 2	

Réaction au feu			
Conditions d'utilisation finale ⁽⁶⁾	Épaisseur minimale (mm)	Classe ⁽⁷⁾ (à l'exclusion des sols)	Classe ⁽⁸⁾ (sols)
Sans intervalle derrière le panneau à base de bois ^{(1), (2), (5)}	9	D-s2, d0	D _{fi} -s1
Avec un intervalle d'air confiné ou d'air libre ne dépassant pas 22 mm derrière le panneau à base de bois ^{(3), (5)}	9	D-s2, d2	-
Avec un intervalle d'air confiné et derrière le panneau à base de bois ^{(4), (5)}	15	D-s2, d1	D _{fi} -s1
Avec un intervalle d'air confiné et derrière le panneau à base de bois ^{(4), (5)}	18	D-s2, d0	D _{fi} -s1
Toutes conditions ⁽⁵⁾	3	E	E _{fi}

⁽¹⁾ Monté avec un intervalle d'air directement contre classe A1 ou A2-s1, produits d0 ayant une densité minimale de 10 kg par m3 ou au moins de classe D-s2, produits d2 ayant une densité minimale de 400 kg par m3.

⁽²⁾ Un substrat de matériel d'isolation en cellulose appartenant au moins à la classe E peut être inclus s'il est monté directement contre le panneau à base de bois, mais pas pour les sols.

⁽³⁾ Monté avec un intervalle d'air libre derrière. La face inverse de la cavité doit être au moins de classe A2-s1, produits d0 ayant une densité minimale de 10 kg/m3.

⁽⁴⁾ Monté avec un intervalle d'air libre derrière. La face inverse de la cavité doit être au moins de classe D-s2, produits d2 ayant une densité minimale de 400 kg/m3.

⁽⁵⁾ Les panneaux vernis ou revêtus de phénol et de mélamine sont inclus pour la classe excluant les sols.

⁽⁶⁾ Un écran pare-vapeur d'une épaisseur atteignant jusqu'à 0,4 mm et d'une masse atteignant jusqu'à 200 g/m2 peut être monté entre le panneau à base de bois et un substrat s'il n'existe pas d'intervalles d'air entre les deux.

⁽⁷⁾ Classe définie dans le tableau 1 de l'annexe à la décision 2000/147/CE.

⁽⁸⁾ Classe définie dans le tableau 2 de l'annexe à la décision 2000/147/CE.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Lahti, Finlande, 5 novembre 2018



Sirku Salmikuukka, Product Manager,
UPM Plywood